

Quote-part fiscale de la Suisse : les apparences sont trompeuses

04.02.2011

D'un coup d'oeil

Selon l'OCDE, la quote-part fiscale de la Suisse est l'une des plus basses, mais un examen détaillé des données montre que cette analyse ne tient pas compte de tous les prélèvements obligatoires. Si on les intègre tous, le tableau est très différent : la quote-part fiscale est élevée et en forte augmentation par rapport à la tendance internationale.

Dans la statistique de l'OCDE sur la quote-part fiscale, la Suisse figure depuis des années parmi les pays ayant une quote-part fiscale faible. Dans la dernière édition (2009) aussi, celle-ci (30,3 %) était inférieure à la moyenne (34,8 %). Ces chiffres sont toutefois à manier avec prudence, car l'OCDE ne tient pas compte de tous les prélèvements obligatoires pour le calcul de la quote-part fiscale. En effet, les versements obligatoires à des institutions de droit privé, comme les cotisations LPP ou les primes d'assurance maladie et accidents obligatoires, ne sont pas pris en considération. Si l'on comptabilise l'ensemble des prélèvements obligatoires, le tableau est très différent : en forte hausse depuis les années 1990, la quote-part de la Suisse atteint actuellement 42,6 %, un taux nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Et la quote-part de la Suisse continue de s'alourdir. S'y ajoutent le relèvement, début 2011, des cotisations salariales en faveur de l'assurance chômage (+ 0,2 %) et des allocations pour pertes de gain (+ 0,2 %) et la TVA (+ 0,4 point), cette dernière à titre de financement additionnel de l'AI. Les primes d'assurance maladie ont également connu une hausse moyenne de 6,5 %. Il convient donc de prendre des mesures pour rectifier le tir.

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch